

**CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU 31 AOUT 2016**

**Secrétaire de séance : Claude CHARPENTIER**

**Début de séance à 20h00**

**Absents :**

Aurianne GEEVERDING

Jean Claude LEROY qui donne procuration à Anne Paule CHABERT-RALUY

*Arrivée de Madame Anne Paule CHABERT-RALUY à 20h08*

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2016 est reportée à la réunion du 9 septembre 2016

**1/ INFORMATION ET DECISION CONCERNANT LE CAFE FRANÇAIS :**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un appel téléphonique vendredi après-midi 26 août 2016 de monsieur WARNET Fabrice qui lui a exposé que l'établissement « le Café Français » 42 rue des Treilles à SERGINES était en difficulté de paiement et qu'il fermait au public son établissement. En défaut de trésorerie, il a un problème de financement et de paiement des fournisseurs. En contact avec sa banque cette dernière visiblement ne le suit plus, pour cela il ne peut plus ouvrir à la clientèle.

Monsieur WARNET souhaite arrêter totalement l'activité de cet établissement et il demande si la mairie se porterait acquéreur de ce bien.

La situation du café est préoccupante, le besoin de cet établissement dans la commune est nécessaire, c'est un lieu de vie où les Serginots aiment se rencontrer. La fermeture de plus a un impact sur le commerce local.

Ce bien se composerait des murs et du fonds de commerce. La proposition que monsieur WARNET a faite par téléphone est de 150 000 € pour les murs et 50 000 € pour le fonds de commerce.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette éventualité d'achat.

Chaque élu se prononce.

Le conseil municipal réunit en session extraordinaire le mercredi 31 août 2016 à 20h00 se prononce ainsi :

La mairie pourrait se porter acquéreur. Mais avant de décider le conseil municipal demande à monsieur le maire qu'il engage une étude complémentaire (comptable, administrative, évaluation du bien, accord entre les deux parties sur le montant de ce bien, etc....)

Au vu des résultats, le conseil municipal se réunira pour se prononcer sur la suite qu'il donnera à cette demande.

Fin de conseil à 20h50.